

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Cannes

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 2000000 euros

La continuité des cheminements sécurisés (pistes cyclables, voies bus + vélo, ...) devra être la clé de voûte de ce nouveau plan.

Action n°2 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Le besoin de cheminement lisse et continu pour sortir du trafic ou s'y intégrer aux extrémités des aménagements cyclables est un axe de progrès.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Les axes suivants devront en particulier être travaillés en priorité :

- Boulevard Carnot ;
- Boulevard de la 1ère division française libre & avenue Bachaga Boualam
- Avenue Michel Jourdan
- Boulevard du Midi, la Pantiero et boulevard de la Croisette.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les écoles, les lieux publics culturels, sportifs et administratifs, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°7 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

La place supprimée permet le stationnement de 10 vélos.

Action n°8 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans

l'habitat social.

Action n°9 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
Les quartiers de la "Banane" y compris République, et La Bocca y sont particulièrement propices

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
Cette aide a été proposée un temps pour les VAE, mais a été supprimée.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°12 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°13 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°14 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.